

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH	Délibération
		N° 2025_3_5

Convocation du 12 mars 2025

Le 19 mars 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Claudine AUDOIN, M. Pierre BALTENWECK, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Delphine AZNAR

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2025_3_5 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 – Budget principal de la Commune de LUZECH – Comptabilité M57

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte financier unique 2024 de la Commune de LUZECH ainsi que les restes à réaliser 2024 laissent apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2023 Commune :	832 884,23 €
Affectation du résultat 2023 :	- 125 603,75 €
Résultat reporté au compte 110 :	707 280,48 €
Titres de recettes émis :	2 502 265,45 €
Total des recettes :	3 209 545,93 €
Mandats émis :	- 2 072 064,25 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024 :	1 137 481,68 €

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2023 Commune :	- 355 485,02 €
Titres de recettes émis :	<u>2 566 881,60 €</u>
Total des recettes :	2 211 396,58 €
Mandats émis :	- <u>2 753 751,91 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2024 :	- 542 485,02 €
Restes à réaliser en recettes de l'exercice 2024 :	416 012,70 €
Restes à réaliser en dépenses de l'exercice 2024 :	- <u>118 333,83 €</u>
Résultat cumulé de l'exercice 2024 :	- 244 806,15 €

Dans ce cadre, et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'affecter la somme de 244 806,15 € en section d'investissement à l'article 1068,
- De laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 892 675,53 € (ligne R 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2025).

Le Conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **D'affecter** la somme de **244 806,15 €** en section d'investissement à l'article 1068 ;
- **De laisser** en report à nouveau la somme de **892 675,53 €** au compte 110 (ligne R 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2025) ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à établir un titre de recette à l'article 1068 d'un montant de **244 806,15 €**.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
15	Présents : 14 Procurations : 0	Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 20/03/2025 DATE DE MISE EN LIGNE : 21/03/2025	Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER
--	---